‌Bonjour Madame,  
  
L'ADEPAL-PPR repond à votre mail du 28 janvier

Tout d’abord, nous vous remercions de la présentation de votre bilan dont vous semblez auto-satisfaite.

Par ailleurs, nous sommes heureux de lire que vous souhaitez une politique plus ambitieuse pour les anciens, nous aussi, tout comme l'auteur du billet d'humeur, objet de votre courrier. A quand sa mise en œuvre ?

Nous vous remercions aussi de votre message car il est exceptionnel qu’un(e) élu(e) municipal(e) réponde à l’ADEPAL.PPR. . Ainsi grâce à vous nous apprenons la création d’un poste de bibliothécaire, confirmée discrètement dans le journal municipal n° 16 page 10. Nous sommes certains aussi que, grâce à vous, nous allons avoir la réponse à une question maintes fois posée et restée sans écho jusqu'à ce jour : Comment ont été utilisés les 9000 euros attribués à l’association’’ les Milieux’’ pour une action relative à la Mémoire des Etablissements de santé ?

Comme vous avez lu attentivement les statuts de notre association vous avez pu constater :

-Que notre association n’a ni les objectifs ni les compétences d’un CCAS.

-Que l’un de ses objets (article 1) est ‘**’de transmettre aux élus, les demandes des habitants…’’.**

C’est ce que nous faisons notamment en publiant des billets d’humeur de citoyens, possibilité offerte à tous les habitants même s’ils n’adhèrent pas à l’ADEPAL-PPR, car la démocratie c’est de permettre à tous de s’exprimer. D’ailleurs votre réponse sera également publiée sur le site : www.adepal-ppr.fr à la suite du ‘’billet d’humeur’’ avant l’intitulé ‘’commentaire’’. Par contre, il n'est pas certain que notre réponse paraisse dans le journal municipal.

C’est également ce que nous avons fait lors d’une enquête sur les besoins et les souhaits des habitants de plus de 65 ans (225 personnes rencontrées sur 303 résidents, 24 bénévoles, 1400 heures de travail). Cette enquête (voir PJ), réalisée fin 2019, a été remise au conseil municipal qui ne l’a jamais prise en compte et a refusé de financer un annuaire des services utiles aux personnes âgées et aux familles.

Nous apprécions et soutenons les décisions prises par les élus de PPR

d’une part quand elles permettent d’améliorer les conditions de vie de TOUS les habitants en ne privilégiant pas certaines tranches d’âge au détriment d’autres.

et d’autre part quand elles contribuent au développement équilibré des 3 communes historiques.

Par ailleurs, en parcourant notre site vous avez pu constater que lorsque l'ADEPAL-PPR apprécie la qualité des prestations réalisées par la commune elle sait adresser des remerciements.

Nous sommes favorables au développement culturel et social de notre commune à condition qu’il soit adapté à sa taille, à ses moyens financiers et qu’il n’empêche pas la création d’autres services nécessaires. Si la culture est importante, ce n’est pas un besoin prioritaire chez les personnes âgées, d’autres besoins plus basiques sont à satisfaire. Nous sommes très préoccupés de voir que de plus en plus de personnes âgées choisissent de déménager ou envisagent de le faire prochainement faute de services vraiment adaptés. Un seul exemple : étant donné les tarifs pratiqués, très peu d’habitants âgés, ou handicapés, peuvent s’offrir les services de déneigement réalisés par des entreprises privées.

Que vont devenir certains commerces si les personnes âgées ne continuent pas à les faire fonctionner ? PPR a-t-elle vocation à devenir une commune dortoir ?

Notre association a été créée à Saint Pancrasse en 2013, sous l’intitulé ADEPAL-SP, bien avant la création de la commune nouvelle. En 2018 nous avons modifié, en AG, nos statuts en conséquence, et nous sommes devenus ADEPAL-PPR. C’est involontairement que nous avons laissé sur le site les statuts originels.

Malgré votre désir d’adhérer à notre association, vous ne le pouvez pas actuellement car dans nos statuts les élus ne sont pas admis, ceci par souci de neutralité et d’indépendance.

A notre tour de vous saluer cordialement, et d’attendre la réponse à nos questions.

PS.1. Est-ce aux parents d’élèves que vous pensez lorsque vous écrivez : *« Ils (*les élus)*ne peuvent tout prendre en charge. Ils se doivent par contre d’être aux côtés des citoyens engagés dans des actions concrètes. » ?*

PS.2. Il est facile de faire des erreurs :

- Ce sont les anciens statuts qui sont publiés sur notre site ; nous allons corriger.

- Où peut-on trouver la liste des conseillers municipaux de PPR en place actuellement, ainsi que leurs responsabilités particulières qui leur donnent droit à des indemnités ? Le site officiel www.petites-roches.org n’est manifestement pas à jour, vous ne figurez pas parmi les membres du conseil municipal.

Le Bureau

[adepalsp@Laposte.net](mailto:adepalsp@Laposte.net)